

Coppet, le 17 juin 2016 (10.01/GP/bb)



ADMINISTRATION

GRAND-RUE 65
CH-1296 COPPET

TÉL 022 960 87 00
FAX 022 960 87 09

Au Conseil communal de Coppet

Préavis municipal n° 01/2016-2017

Demande de crédit de CHF 27'000.00 pour l'acquisition de matériel informatique

Municipal responsable : M. Gérard Produit

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Le matériel informatique de notre commune a été presque entièrement remplacé au printemps 2012 et il est devenu nécessaire d'adapter la capacité de notre serveur. De plus, la Municipalité désire acquérir de nouveaux postes de travail adaptés à l'activité de ses membres.

Achats prévus

Serveur

Le serveur installé en 2012 a été dimensionné pour répondre aux besoins de 15 postes de travail fixes et de 2 ordinateurs portables. A ce jour, 24 postes fixes et 2 ordinateurs portables y sont raccordés, ce qui entraîne une vitesse de travail réduite et surtout des périodes de plus en plus fréquentes voyant un blocage quasi-total des activités de l'administration durant de nombreuses minutes. De plus, ce phénomène est accentué par l'installation régulière de nouvelles applications ou par les mises à jour de celles existantes, toujours plus gourmandes en matière de capacité de stockage et de traitement.

Afin de remédier à cette situation, la solution préconisée par la société assurant notre support informatique est la conservation de l'ancien serveur et l'installation d'un nouveau afin de répartir les différents besoins sur les deux machines.

Cette solution offre les avantages suivants :

- l'ancien serveur étant conservé, la taille et le coût du nouveau serveur peuvent être réduits ;
- en cas de panne importante de l'un des serveurs, seule une partie des activités de l'administration est touchée ;



- la répartition des différentes fonctions et services entre les deux serveurs permet de répartir également les risques liés à la diminution de vitesse de travail ;
- le remplacement de l'un ou l'autre des serveurs intervenant à l'avenir de manière alternée, les nouveaux besoins en vitesse ou en capacité seront pourvus plus rapidement et en réduisant les risques de surcapacité.

Coût :

Serveur et switch	CHF	3'069.-
Licence windows	CHF	959.-
Unité de sauvegarde	CHF	1'057.-
Logiciels de sauvegarde, y compris licences et maintenance pour une période de 4 ans	CHF	4'594.-
Main d'œuvre (préparation de la machine en atelier, installation, migration des données, séparation des services, tests et mise à jour des postes clients)	CHF	4'800.-
Frais de déplacement	CHF	160.-
Divers et imprévus, 5 %	CHF	750.-
Total HT	CHF	15'389.-
TVA 8 %	CHF	1'231.-
Total TTC	CHF	16'620.-

Ordinateurs portables

Les membres de la Municipalité ont besoin de pouvoir accéder à leurs fichiers de travail de manière permanente. L'utilisation d'un ordinateur leur est nécessaire tant dans les locaux de l'administration qu'à leur domicile ou dans les lieux externes où se déroulent de nombreuses séances. Il est donc prévu l'acquisition d'ordinateurs portables pouvant être connectée à une station d'accueil.

Coût :

3 ordinateurs portables	CHF	3'897.-
3 stations d'accueil	CHF	777.-
3 écrans pour bureau	CHF	1'197.-
3 claviers	CHF	327.-
3 licences Microsoft Office, y compris pour smartphone et tablette	CHF	507.-
Sacoques, souris et câbles (réseau et liaison écran)	CHF	567.-
Main d'œuvre (préparation des machines, installation des logiciels, mise à jour du système, livraison, intégration au réseau, création des profils utilisateurs, configuration de la messagerie et des imprimantes, contrôle et explications)	CHF	1'950.-
Frais de déplacement	CHF	140.-
Total HT	CHF	9'362.-
TVA 8 %	CHF	749.-
Total TTC	CHF	10'111.-

Coûts totaux

Achat nouveau serveur	CHF	16'620.-
Achat ordinateurs portables et stations d'accueil	CHF	10'111.-
Total TTC	CHF	26'731.-
Arrondi à	CHF	27'000.-

Financement

Ces acquisitions seront financées par la trésorerie courante.

Amortissement

Nous prévoyons d'amortir ces investissements sur 5 ans.

Charges d'exploitation annuelles

Les acquisitions faisant l'objet de la présente demande occasionneront les charges annuelles supplémentaires suivantes :

Maintenance nouveau serveur	CHF	1'200.-
Maintenance ordinateurs portables	CHF	900.-
Licences annuelles pour ordinateurs portables	CHF	507.-
Antivirus pour ordinateurs portables	CHF	350.-
Total HT	CHF	2'957.-
TVA 8 %	CHF	237.-
Total TTC	CHF	3'194.-

Conclusion

La nécessité pour l'administration d'assurer un service de qualité nous impose de devoir acquérir un nouveau serveur en limitant cet achat à la stricte nécessité. Le fait de pouvoir compter sur deux serveurs nous permet en outre de gérer au mieux les besoins futurs en la matière.

De leur côté, les Municipaux se doivent d'être le plus efficace possible. Pour se faire, l'acquisition du matériel informatique souhaité leur permettra d'exécuter au mieux les tâches liées à leur fonction.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal n° 01/2016-2017.
Vu le rapport de la commission ad hoc.
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.
Décide d'accepter le préavis n° 01/2016-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 27'000.00 pour l'acquisition de matériel informatique.

Ainsi accepté par la Municipalité
lors de sa séance du 20 juin 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
G. Produit

Le Secrétaire
B. Bertoncini



COMMISSION AD HOC

Membres présents : Mme Liselotte Odelet, M. Serge Macia, M. Roberto Ferro (Président-rapporteur)

Membres excusés : Mme Sandrine Lagger-Sequin, M. Stéphane Mazzoli

Délégués : M. Gérard Produit (Municipal)

Coppet, le 12 juillet 2016

Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis 01 / 2016 - 2017

Demande de crédit de CHF 27'000.00 pour l'acquisition de matériel informatique.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le 12 juillet 2016 dans les locaux de la maison de ville pour procéder à l'examen des questions relatives à l'objet du préavis susmentionné.

Considérations

Les considérations de la Commission sont basées sur les éléments suivants :

- Le préavis de la municipalité
- Les explications du Municipal responsable, M. Gérard Produit et de M. Bernard Bertoncini secrétaire de la Commune

Commentaires

La commission estime que cet investissement est bien fondé et le complète notamment par les trois points suivants :

L'acquisition d'un nouveau serveur permet à la Commune de répondre à l'accroissement des besoins : 9 nouveaux postes de travail ont été créés et il a fallu intégrer de nouveaux logiciels volumineux en espace. Par ailleurs ce choix permet de créer une rotation en douceur et de palier au vieillissement du serveur actuel.

Il est important de noter que les ordinateurs portables ne seront pas privatifs, mais à *la disposition de* nos municipaux engagés dans des commissions intercommunales et également partagés avec les chefs de services selon les besoins professionnels de chacun.

Le choix du prestataire a été discuté, il apparaît qu'il est mandaté depuis 2012 et satisfait pleinement, tant en terme d'expertise que de réactivité. Néanmoins les contrats de maintenance seront comme il se doit renégociés d'ici avril 2017.

Conclusion

A la suite de son analyse et à l'unanimité des membres présents, la commission ad hoc invite le Conseil communal à approuver le préavis N° 01/2016-2017 et à voter le montant de CHF 27'000.00 pour l'acquisition de matériel informatique.

Mme Liselotte Odelet

M. Serge Macia

M. Roberto Ferro
(Président - rapporteur)